

Administrateur

Qui peut être administrateur ?

Les administrateurs sont **élus** parmi **les associés, personnes physiques ou morales de la Cuma**.

Comment devenir administrateur ?

Il suffit **d'adresser sa candidature au Conseil d'Administration**, ou **faire acte de candidature le jour même des élections en Assemblée Générale**. Le nombre de postes d'administrateur est défini dans les statuts.

Quelles sont les conditions à remplir ?

Les administrateurs doivent :

- Être associés de la Cuma,
- Ne pas participer, directement ou indirectement, d'une façon habituelle ou occasionnelle, à une activité concurrente de celle de la Cuma.
- N'avoir subi aucune des condamnations instituant l'interdiction et la déchéance du droit de gérer et d'administrer une société.
- Respecter les limites d'âge, fixées soit par les statuts, soit dans le silence des statuts.
- Être soit de nationalité française, soit ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un pays avec lequel existe un accord de réciprocité, soit bénéficiaire d'une dérogation accordée par le Ministre de l'agriculture.

Pour quelle durée ?

Les administrateurs sont élus pour deux, trois ou quatre ans **selon les statuts** qui fixent la durée de leur mandat.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, sans motivation nécessaire et sans qu'il soit nécessaire d'inscrire la question à l'ordre du jour.

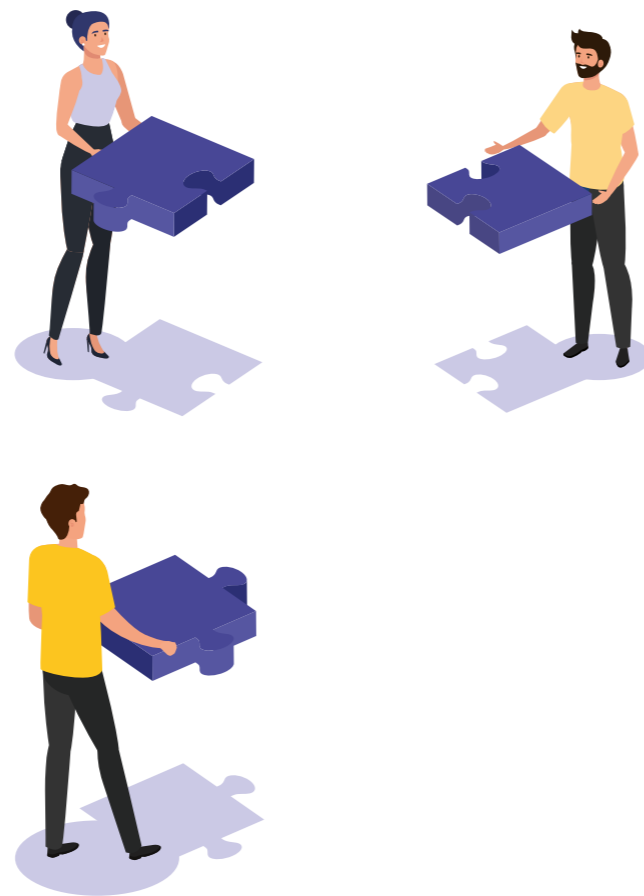
Conseil d'Administration

Quelles sont les missions du Conseil d'Administration ?

- Il **gère la Cuma** dont il assure le bon fonctionnement.
- Il dispose des pouvoirs les plus étendus dans la limite des pouvoirs attribués aux associés réunis en Assemblée Générale.

Quel est son fonctionnement ?

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Cuma l'exige et **au moins une fois par trimestre**.



Bureau

Comment devenir membre du Bureau ?

Le Conseil d'Administration nomme les membres du Bureau parmi ses administrateurs.

Quelle est la composition du Bureau ?

Le Bureau est composé au **minimum de trois membres** qui doivent occuper les quatre fonctions suivantes : président, vice-président, secrétaire, trésorier. Ils sont élus pour une année renouvelable après chaque Assemblée chargée d'approuver les comptes.

Les membres du Bureau **exercent leurs fonctions sous la responsabilité du Conseil d'Administration**, lequel peut à tout moment mettre fin à leurs fonctions.

Quelles sont les missions du Bureau ?

Le Bureau prépare les réunions du Conseil d'Administration et le décharge des questions courantes (par délégation).



La responsabilité des administrateurs

Les administrateurs sont responsables, **individuellement ou solidairement** suivant les cas, envers la Cuma ou envers les tiers, des fautes qu'ils auraient commises dans leur gestion.

Une **grande vigilance s'impose** donc sur le respect globalement des dispositions légales et statutaires tout au long du mandat.

Pour aller plus loin :

Besoin d'inspiration ou de bonnes pratiques en matière de gouvernance coopérative ?

Vous pouvez aller plus loin en consultant le Guide des bonnes pratiques de gouvernance des entreprises coopératives agricoles, élaboré par le Haut Conseil de la Coopération Agricole, à télécharger sur www.hcca.coop



Pourquoi adhérer à une Cuma ?

Les bénéfices pour l'agriculteur en Cuma sont

Maîtriser les coûts de production par la réduction des charges de mécanisation : la mécanisation est généralement le premier poste de charges des agriculteurs, en moyenne 30 % de l'ensemble des charges de l'exploitation.

Améliorer les performances économiques et la productivité par l'accès à une mécanisation plus performante et innovante.

Bénéficier des compétences de salariés qualifiés pour les besoins de mon exploitation (chauffeurs, chefs d'équipe, secrétaires ...).

Améliorer les conditions de travail et la qualité de vie grâce à l'organisation collective des chantiers, l'entraide, la délégation de travaux, les échanges et les moments de convivialité partagés entre les adhérents.

Permettre d'adopter des pratiques plus favorables à l'environnement : agroécologie, irrigation maîtrisée, désherbage mécanique...

Faciliter les installations, hors cadre familial ou jeunes agriculteurs, au travers de la mise à disposition d'un outil de production performant qui limite l'endettement.

Intégrer un espace d'échange entre pairs permettant de mutualiser l'expérience et les compétences des agriculteurs adhérents.

Pourquoi être administrateur de sa Cuma ?

Participer à la gestion de la Cuma, c'est

Décider de la stratégie et participer à la transparence dans la gestion,

Être garant de la qualité de la gouvernance, et être garant de la pérennité du groupe,

S'assurer de la maîtrise des risques,

Être acteur de l'innovation collective et de projets de développement,

Contribuer effectivement au développement de sa coopérative et impulser de nouveaux projets,

S'engager au service des valeurs d'entraide.

Président, et pourquoi pas vous ?

Vous avez l'étoffe d'un président

Le président est désigné par le Conseil d'Administration, organe permanent de gestion de la Cuma.

Outre la fonction de représentation conférée par les textes juridiques, ce rôle revêt aussi une **dimension humaine d'animation, d'impulsion, de facilitation** ou encore de construction de consensus qui lui donne toute sa richesse.

Vous avez envie de vous engager davantage pour le groupe et avez le **sens du collectif** ?

Vous avez envie de faire vivre la **mini-démocratie** qu'est votre Cuma ?

Vous avez envie de **porter de nouveaux projets** ou de progresser ensemble au fil de ceux déjà en cours ?

OSEZ !

Par votre savoir-être, vos savoir-faire, vos expériences, vous allez contribuer au collectif, en même temps que le collectif vous fera grandir.

CONTACT

250 000 adhérents de Cuma en France

Plus de 50 000 agriculteurs sont administrateurs de Cuma

11 000 agriculteurs sont présidents de Cuma

Édition FNCUMA - Mars 2021 - Ne pas jeter sur la voie publique

CUMA
VOTRE FÉDÉRATION
LA PUISSANCE DU GROUPE



S'investir dans la gouvernance de votre Cuma